



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

- Les objectifs et obligations légales
- Le contexte national
- Le contexte financier de la ville de Lacanau
- La prospective budgétaire à l'horizon 2011 - 2015

I- Les objectifs et obligations légales

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'informer sur la situation financière de la collectivité ;
- de présenter le contexte économique national et local.

Le DOB répond aux obligations légales :

- La tenue d'un débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants ;
- Le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif ;
- Le débat n'a aucun caractère décisionnel ;
- Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

II- Le contexte national (Sources : Conférence sur les déficits publics - Rapport du groupe de travail sur la maîtrise des dépenses locales présidé par Messieurs Gilles CARREZ et Michel THENAULT le 20 mai 2010 ; Rapport sur la situation des finances publiques par Paul CHAMPSAUR et Jean-Philippe COTIS – Avril 2010 ; Conseil des Ministres du 29/09/2010 – Présentation du PLF 2011)

Le contexte économique

Si l'intensité de la récession mondiale explique l'essentiel de l'accroissement des déficits publics, [le rapport de diagnostic sur la situation des finances publiques réalisé par MM. Champsaur et Cotis](#) souligne qu'au-delà de la crise, depuis trois décennies, les finances publiques ont été en déficit de manière permanente : le dernier excédent dégagé par les administrations publiques date de 1974 et le déficit public atteint en moyenne 2,7 points de PIB sur la période 1998-2008. La crise mondiale a aggravé ces déséquilibres budgétaires, portant le déficit public à 7,5% du PIB en 2009 et la dette à 78,1% du PIB.

Les prévisions réactualisées pour 2010

- prévision de croissance en 2010 : 1,5 % ;
- déficit public 2010 estimé 7,7 points de PIB ;
- endettement public de 82,9 % du PIB en 2010 ;
- une inflation prévisionnelle de 1,4 % en 2010.

Les prévisions pour 2011-2013 issues du programme de stabilité

- prévision de croissance : 2,5 % en moyenne (2 % en 2011) ;
- déficit public en 2011 ramené à 6 points du PIB ;
- endettement public de 90 % du PIB en 2012 (Source : FMI) ;
- une inflation prévisionnelle de 1,7 % sur cette période (1,5 % en 2011).

Des contraintes financières des collectivités locales fortement resserrées à partir de 2011

- Un gel des dépenses de l'Etat à partir de 2011 annoncé par le Premier Ministre le 6 mai 2010 se traduisant par une stabilisation en valeur des transferts aux collectivités locales ;
- Une réduction de la capacité des collectivités locales à fixer les taux d'imposition suite à la réforme de la fiscalité.

Les orientations nationales

- Une enveloppe normée qui ne peut s'appliquer pour tous les concours de l'Etat

Dans la perspective d'une maîtrise des dépenses publiques, ce gel se justifierait non seulement par la nécessité de réduire les dépenses de l'Etat, mais également par la possibilité accrue d'un pilotage de la dépense locale par la recette.

Ces orientations ne porteront pas atteinte aux principes garantissant la liberté d'intervention et l'autonomie des collectivités locales reconnus par l'Etat.

Le gel des concours financiers ne concerne pas la compensation d'éventuels nouveaux transferts de compétences, celle-ci étant garantie constitutionnellement et s'effectuant dans le respect de la loi organique sur l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Le FCTVA restera hors périmètre du gel, en raison de son caractère de remboursement de la TVA payée par les collectivités sur leurs achats et non de dotation de l'Etat stricto sensu.

La stabilité des concours en valeur pourrait ainsi toucher, pour ce qui nous concerne, les dotations de la mission « Relations avec les Collectivités Territoriales » (RCT).

En ce qui concerne les dégrèvements d'impôts, il est proposé de modifier la règle actuelle selon laquelle le montant acquitté par l'Etat est calculé par application aux bases dégrévées des taux votés annuellement par les collectivités.

- La nécessité d'approfondir la péréquation

Une meilleure péréquation permettrait de réduire les dépenses supplémentaires autorisées par l'abondance de recettes des collectivités les mieux dotées et de limiter l'endettement ou les difficultés budgétaires des plus pauvres.

En conclusion, la tension sur la recette pèsera fortement sur l'évolution des dépenses, notamment d'investissement.

III- Le contexte financier de la ville de Lacanau

En 2010, les collectivités ou EPCI concernés percevront une « compensation relais », versée par l'Etat, correspondant au produit TP qu'ils auraient perçu en 2010 avec l'ancien système.

3-1. L'analyse financière rétrospective sur 2005-2009

Les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues de présenter, lors du vote du budget primitif, un certain nombre de ratios qui poursuivent des objectifs de transparence de l'action publique locale, de meilleure association des populations au processus de décision, d'amélioration de la gestion, par une meilleure affectation des ressources et la réduction des coûts de production des services.

L'approche par les ratios permet d'imaginer une nouvelle méthode de préparation du budget, en termes d'objectifs, en s'écartant ainsi de la démarche traditionnelle qui consiste trop souvent à reporter systématiquement les crédits existants après actualisation.

La présentation des ratios est prévue par la loi du 6 février 1992 (art. L. 2313-1 et R. 2313-1, CGCT). Les 11 ratios d'origine ont été complétés pour prendre en compte les spécificités qui découlent de l'appartenance ou non de la collectivité à un EPCI à fiscalité propre. Les communes de 3 500 à 10 000 habitants ne fournissent de manière obligatoire que les six premiers ratios.

Généralement, les communes présentent les ratios lors de l'adoption du Compte Administratif par l'assemblée délibérante. L'analyse des écarts entre les ratios inscrits au BP et ceux qui découlent de l'exécution retracée au CA permettent, plus que de long discours, de mesurer les évolutions en

cours d'année, de rechercher les explications et de définir les mesures correctives qui s'imposent. Les conclusions de ces analyses vont largement conditionner la réflexion sur la préparation du budget primitif du budget de l'exercice à venir.

La présente analyse permettra d'étudier un certain nombre de ratios, en les comparant aux ratios moyens de communes touristiques, d'une strate même démographique.

L'analyse financière par les ratios nécessite d'adopter quelques règles de prudence, l'utilisation d'un ratio sorti de son contexte pourrait donner lieu à des interprétations erronées.

Il n'existe pas en effet de ratios qui soient le reflet exact de la vérité, en termes de gestion locale, le budget devant être le reflet et l'expression cohérente d'une volonté politique.

Ainsi, par exemple, la répartition des dépenses entre section de fonctionnement et section d'investissement n'est pas un critère de bonne gestion contrairement à une idée largement répandue.

Une municipalité qui privilégie les services de proximité, au quotidien consacrera une part de ses ressources plus importante au fonctionnement et à l'exploitation, aux dépenses de personnel, notamment.

De même le montant des dépenses d'équipement par habitant est dépourvu de toute valeur qualitative en dehors d'une analyse précise de la structure de financement des investissements.

Dans le même ordre d'idée, l'encours de la dette par habitant et le montant de l'annuité ou de ses composantes (intérêts et amortissement) apportent un éclairage qu'il convient d'analyser au regard de l'épargne disponible. Cette dernière, élément structurant du financement de la politique d'investissement, devra être mesurée, notamment, au regard du coefficient de mobilisation fiscale.

Concernant la mesure de l'endettement et son corollaire la capacité de désendettement, les ratios sont importants mais non exclusifs pour la compréhension de la situation financière.

D'autres ratios sont utiles pour évaluer la gestion d'une collectivité :

- La mesure de la pression fiscale ;
- L'évolution de l'épargne brute nette ;
- La mesure des retours sur investissement (une commune peut avoir un fort endettement et une égale capacité à rembourser la dette par un investissement qui procure des ressources)....

3-1-1. Les soldes de fonctionnement

Les charges et produits

Le Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) des charges de fonctionnement courant nettes est de 1,82 % de 2005 à 2009. Le TCAM des produits de fonctionnement courant nets est de 1,91 %. Il s'agit de l'effet ciseau observé à l'échelle nationale sur la période où les recettes tendent à croître moins vite que les dépenses.

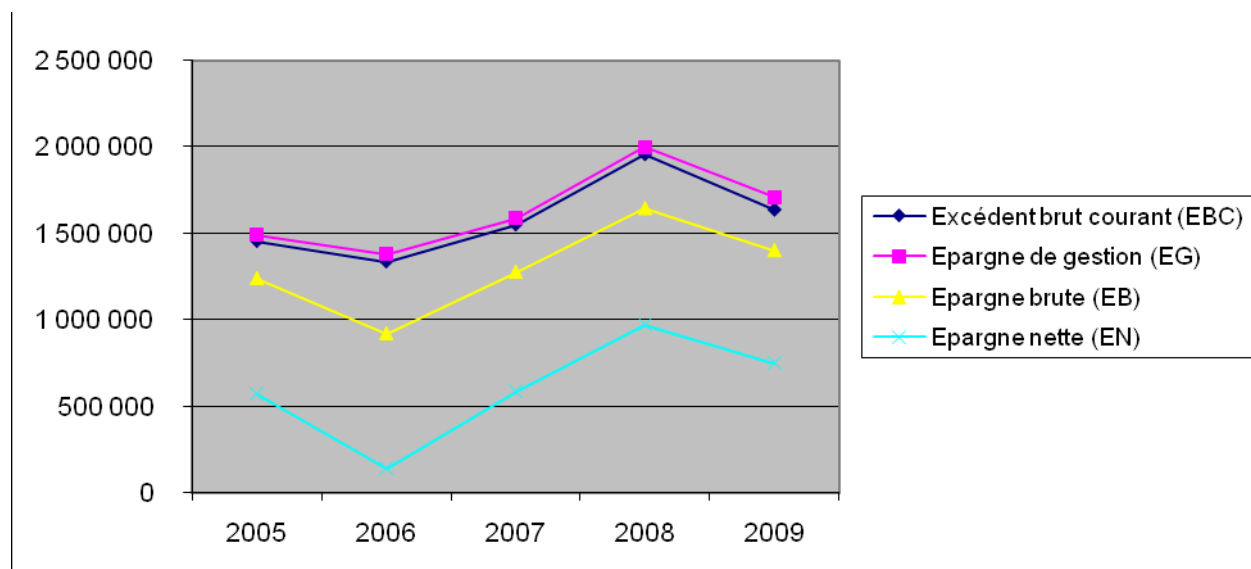
En 2009, les charges ont augmentées de 9 %. Quant aux produits, leur croissance s'est limitée à 3,7 %.

Néanmoins, il faut intégrer dans les dépenses de 2009 les effets de la tempête estimés à près de 150 000 €. A cela s'ajoute en 2009, la couverture par le budget principal des déficits des budgets annexes de 2008 et 2009. Après neutralisation de ces effets, la croissance des dépenses n'atteint que 5 %.

Les soldes de fonctionnement

Nature	2005	2006	2007	2008	2009
Produits fiscaux nets (hors D014)	5 544 119	5 528 552	5 601 142	5 841 388	6 153 237
+ Dotations et subventions	2 703 399	2 782 772	2 954 305	2 906 595	2 851 693
+ Autres produits courants stricts (hors R013)	661 952	627 654	737 556	698 309	790 317
= Produits de fonctionnement courant nets (hors atténuations)	8 909 469	8 938 978	9 293 002	9 446 292	9 795 247
- Charges de personnel nettes (hors R013)	3 466 260	3 872 198	4 165 022	4 320 300	4 544 339
- Charges à caractère général	2 385 498	2 404 032	2 345 044	2 324 710	2 474 162
- Autres charges courantes strictes (hors D014)	1 602 787	1 326 760	1 232 344	843 743	1 140 458
= Charges de fonctionnement courant nettes (hors atténuations)	7 454 545	7 602 990	7 742 411	7 488 753	8 158 958
= Excédent brut courant (EBC)	1 454 925	1 335 988	1 550 591	1 957 539	1 636 289
+ Produits exceptionnels larges	39 282	47 255	48 696	41 921	88 176
- Charges exceptionnelles larges	5 511	3 840	12 122	1 539	15 639
= Epargne de gestion (EG)	1 488 696	1 379 403	1 587 165	1 997 921	1 708 826
- Intérêts dus au titre de l'exercice	248 670	459 369	309 388	351 248	306 086
+ Intérêts récupérables dus au titre de l'exercice	88	0	0	0	0
= Epargne brute (EB)	1 240 115	920 033	1 277 777	1 646 674	1 402 739
- Remboursement des emprunts	669 980	779 586	691 063	674 638	654 141
+ Emprunts de réaménagement					
+ Remboursement de dette récupérable					
= Epargne nette (EN)	570 135	140 447	586 714	972 036	748 598

Les différentes épargnes



L'excédent brut courant correspond à la différence entre les produits courants et les charges courantes.

Complété du résultat exceptionnel, l'épargne courante devient l'épargne de gestion. Son premier emploi est d'assurer le remboursement des intérêts.

Celle-ci diminuée du montant des intérêts dus devient l'épargne brute.

Le second emploi de l'épargne de gestion est d'assurer le remboursement du capital des emprunts. L'épargne brute, déduction faite de l'amortissement de la dette, est appelée épargne nette, soit le **résultat financier final**.

Cette épargne est une ressource disponible pour financer les équipements en complément des recettes propres de la section d'investissement (FCTVA, TLE).

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'évolution des recettes se confirme même si l'épargne nette enregistre une baisse en 2009. Il y a deux explications : la 1^{ère} résulte du non versement en 2008 de 173 000 € pour combler les déficits des budgets annexes, répercuté en 2009 à hauteur de 374 000 €; la deuxième résulte dans le transfert du « plan plage » en 2008. Après retraitement, on constate que l'épargne nette de 2008 aurait été d'environ 800 000 € et celle de 2009 de plus de 920 000 €.

En corrélant ce chiffre avec l'augmentation des dépenses de fonctionnement à presque 9 % en 2009, on retrouve l'explication de cette baisse de l'épargne nette.

On constate alors que tout glissement de nos dépenses de fonctionnement peut avoir pour conséquence un effondrement de notre capacité d'épargne.

Il demeure donc essentiel de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, tant au niveau de la masse salariale que des charges de gestion, afin de renforcer encore l'épargne nette.

Les ratios d'épargne et de financement du fonctionnement

Années	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de croissance des produits de fonctionnement		0,33 %	3,96 %	1,65 %	3,69 %
Taux de croissance des charges de fonctionnement		1,99 %	1,83 %	-3,28 %	8,95 %
Taux d'épargne de gestion	16,71 %	15,43 %	17,08 %	21,15 %	17,45 %
Taux d'épargne brute	13,92 %	10,29 %	13,75 %	17,43 %	14,32 %
Taux d'épargne nette	6,40 %	1,57 %	6,31 %	10,29 %	7,64 %
Part des produits fiscaux	62,23 %	61,85 %	60,27 %	61,84 %	62,82 %
Part des dotations	30,34 %	31,13 %	31,79 %	30,77 %	29,11 %
Part des produits d'exploitation	7,43 %	7,02 %	7,94 %	7,39 %	8,07 %

3-1-3.La dette

Les éléments relatifs à la dette

Années	2005	2006	2007	2008	2009
Encours de la dette au 1er janvier	7 208 593	7 464 271	8 047 101	7 856 038	8 171 922
Taux d'intérêt moyen	3,45 %	6,15 %	3,84 %	4,47 %	3,75 %
Durée apparente de la dette	10,76	9,57	11,64	11,64	12,49
Délai de désendettement	5,81	8,11	6,30	4,77	5,83
Dette / produits de fonctionnement	80,91 %	83,50 %	86,59 %	83,17 %	83,43 %
Annuité de la dette / produits de fonctionnement	10,31 %	13,86 %	10,77 %	10,86 %	9,80 %
Fonds de roulement / Dette	18,51 %	6,78 %	2,99 %	17,05 %	11,88 %

L'encours de la dette représente 764 € par habitant DGF (1 687 € pour la moyenne des communes touristiques) contre 826 € en 2008.

Cet encours représente près de 83,50 % des recettes de fonctionnement, contre 96 % en 2008 pour la moyenne des communes touristiques littorales de même strate démographique.

Conséquence logique d'un encours modéré, **l'annuité**, qui représente la somme des intérêts et du capital payés dans l'année, est également limitée.

En conséquence, l'annuité ne représente que 9,80 % des recettes de fonctionnement pour une moyenne nationale des communes du littoral de 13,8 %.

Tant le montant de l'encours que celui de l'annuité, comparés aux ratios de communes équivalentes, concourent donc à l'existence d'une marge en matière d'emprunt.

Cette conclusion doit toutefois être pondérée par un taux d'épargne trop faible et dont le rétablissement pourrait souffrir d'une augmentation trop rapide de l'annuité.

Il convient donc d'estimer la capacité d'endettement de la ville prioritairement au regard de l'augmentation supportable de l'annuité, tant au niveau de la part qu'elle représente par rapport aux recettes de fonctionnement, que de ses conséquences sur le niveau de l'autofinancement.

3-2. l'analyse des ratios obligatoires

Les 6 ratios obligatoires :

- Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : **798 € en 2008 et 853 € en 2009,**
- Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : **1026 € en 2008 et 995 € en 2009.**

A la vue de ces 2 ratios, on constate que les RRF sont supérieures aux DRF mais aussi que leur croissance ralentit sensiblement, cela contribue à l'accroissement de l'épargne brute de la collectivité observé depuis quelques années.

- Produit des impositions directes/population : **373 € en 2008**

Son augmentation régulière est liée seulement à l'évolution des bases fiscales (il n'y a pas eu d'augmentation du taux communal entre 2002 et 2008).

- Dépenses d'équipement brut/population : **399 € (226 € en 2008)**

L'année 2009 est marquée par la crise financière. LACANAU profite du Plan de relance de l'économie qui permet de récupérer sur le même exercice 2 années de FCTVA (2007 et 2008).

- Encours de la dette/population : **812 € en 2009**
- DGF/population* : **213 € en 2009.** Le gel des dotations de l'Etat s'amorce comme cela avait été annoncé dans le PLF 2009.
* Source : site internet BERCY COLLOC

3-3.. l'analyse de 2 ratios facultatifs

- Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : **52,96 % en 2009 (54,74 % en 2008)**
- Dépenses de personnel/recettes réelles de fonctionnement : **45,40 % en 2009 (42,57 % en 2008)**

Ces deux ratios montrent que depuis 2007, ils tendent à diminuer. Ce qui contribue logiquement à l'accroissement de l'épargne brute de la collectivité.

IV- La prospective budgétaire à l'horizon 2011 - 2015

4-1. La prospective budgétaire 2011 - 2015

Une mise en perspective de la section de fonctionnement ...

		BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
	TOTAL DEPENSES	10 225 000	10 065 390	10 261 346	10 463 032	10 670 618
O11	Charges à caractère général (1 %)	2 414 000	2 438 140	2 462 521	2 487 147	2 512 018
O12	Charges de pers. et frais ass. (2,5 %)	4 830 000	4 950 750	5 074 519	5 201 382	5 331 416
65	Autres charges de gestion courante (1 %)	692 000	698 920	705 909	712 968	720 098
66	Charges financières	341 000	344 806	349 966	353 220	347 497
67	Charges exceptionnelles	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
68	Dotations aux amortissements (2 %)	281 000	286 620	292 352	298 199	304 163
022	Dépenses imprévues (2 %)	162 000	165 240	168 545	171 916	175 354
739	Reversements sur impôts et taxes	-	-	-	-	-
O23	Virement à la section investissement	1 500 000	1 175 914	1 202 533	1 233 201	1 275 071
676	Opérations d'ordre					
	Dépenses de l'exercice	8 725 000	8 889 476	9 058 813	9 229 832	9 395 547

		BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
	TOTAL RECETTES	10 225 000	10 065 390	10 261 346	10 463 032	10 670 618
70	Produits des services, du domaine (2 %)	728 000	742 560	757 411	772 559	788 011
72	Travaux en régie	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
73	Impôts et taxes (3 %)	5 861 000	6 036 830	6 217 935	6 404 473	6 596 607
74	Dotations subventions participations	2 642 000	2 642 000	2 642 000	2 642 000	2 642 000
75	Autres produits de gestion courante	694 000	344 000	344 000	344 000	344 000
76	Produits financiers	-	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
79	Transferts de charges	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
O13	Atténuation de charges	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000
	Opérations d'ordre	-	-	-	-	-
	Recettes de l'exercice	10 225 000	10 065 390	10 261 346	10 463 032	10 670 618

Dans l'hypothèse des taux d'évolution repris dans les tableaux ci-dessus, la commune voit son épargne brute (virement à la section d'investissement) évoluer positivement au dessus des 1 million d'euros. Le maintien d'une épargne brute à ce niveau passe par la maîtrise des charges de fonctionnement y compris celle de la dette. Ici, l'hypothèse d'emprunt est de 1 million par an.

... et ses impacts sur la section d'investissement

	2011	2012	2013	2014	2015
DEP. D'INV. hors annuité	3 930 000	3 832 301	3 894 535	3 937 808	3 974 906
Dépenses d'inv. hors dette	3 930 000	3 832 301	3 894 535	3 937 808	3 974 906
Dépenses d'équipement	3 066 341	2 920 645	2 924 707	2 956 004	3 002 719
Dépenses directes d'équipement	3 066 341	2 920 645	2 924 707	2 956 004	3 002 719
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)*	-	-	-	-	-
Opération pour cpte de tiers (dépenses)	-	-	-	-	-
Dépenses financières d'investissement	863 659	911 655	969 827	981 804	972 187

Remboursement anticipé	-	-	-	-	-
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	3 930 000	2 920 645	2 924 707	2 956 004	3 002 719
Epargne brute	1 500 000	1 175 914	1 202 533	1 233 201	1 275 071
Ressources propres d'investis. (RPI)	970 000	594 731	572 174	572 803	577 649
FCTVA	600 000	474 731	452 174	452 803	457 649
Produits de cessions	250 000				
Opérations pour cpte de tiers (rec)	-	-	-	-	-
Diverses RPI	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
Fonds affectés (amendes...)					
Subventions yc DGE	270 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Emprunt nouveau	1 190 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Selon les hypothèses retenues précédemment et l'épargne nette dégagée, la collectivité pourrait maintenir un niveau d'investissement à environ 3 millions d'euros sans compromettre ses équilibres financiers.

4-2. Zoom sur les perspectives pour 2011

L'année 2011 sera marquée par l'aboutissement des procédures de Délégation de Service Public pour la gestion des Golfs et l'exploitation des Jeux (Casino). Le Budget Principal percevra la part de l'excédent de fonctionnement du budget des Golfs.

1- Le Budget Principal :

L'objectif reste la poursuite de l'augmentation de l'épargne brute de la commune, qui passe par une maîtrise de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et principalement des charges de personnel et des charges à caractère général.

a) La section de fonctionnement

Le budget 2011 intègrera :

- ✓ une évolution de la fiscalité qui devra intégrer notamment les effets de l'inflation (prévision de 1,7 % en 2011) ;
- ✓ une augmentation des produits du domaine fixée à environ 2 % ;
- ✓ une augmentation de 1 % des charges à caractère général ;
- ✓ une augmentation de la masse salariale limitée aux contraintes légales et au glissement vieillesse technicité, soit 2,5 % et au recrutement de deux agents, l'un au service voirie et l'autre à la Médiathèque à Lacanau Ville ;
- ✓ l'inscription en dépenses imprévues des crédits nécessaires au versement des subventions aux associations locales ;
- ✓ un autofinancement de 1 500 000 €, intégrant notamment l'excédent du budget des Golfs.

b) La section d'investissement

La commission Bâtiments, Voirie et Réseaux a pu travailler ces derniers mois sur des propositions de programmation pluriannuelle, sur la période 2010 / 2014, facilitant ainsi, dans le respect des équilibres financiers de la Ville, les perspectives budgétaires.

Le Budget 2011 intègrera les dépenses suivantes :

- **Pour l'Administration Générale, une dépense estimée à 1 100 000 €**, qui portera principalement sur :
 - L'étude d'aménagement du secteur de la Cousteyre ;
 - L'achat de matériel informatique ;
 - L'achat de matériel divers ;
 - L'achat de mobilier ;
 - L'achat de matériel signalétique ;
 - Les travaux en régie ;
 - Le capital de la dette.

- **Des travaux de voirie, estimés à 820 000 €** qui porteront principalement sur :
 - La programmation annuelle (Rues Marian et du Vieux Port) ;
 - L'entretien programmé (Revêtement de chaussée) ;
 - Des aménagements de sécurité (Moutchic) ;
 - Des purges sur chaussées ;
 - L'entretien de pavés du centre de LO ;
 - L'achat de mobilier Ortal ;
 - L'achat de matériel ;
 - Travaux hydrauliques et ouvrages d'art (réparations de ponts, couverture de puisards, modification bassin du Lion, remplacement de poteaux incendie).

- **Des travaux de bâtiment, estimés à 840 000 €** qui porteront principalement sur :
 - Des travaux divers d'entretien, dont la liste a été validée par la commission ;
 - Des travaux divers d'entretien imprévus ;
 - Des travaux de peinture ;
 - L'aménagement et l'extension de l'ALSH « la Husclade » ;
 - La fin des travaux de la Médiathèque ;
 - La démolition des sanitaires de la plage centrale de LO.

- **Des travaux et achats pour les équipements sportifs et culturels, estimés à 85 000 €** qui porteront principalement sur :
 - L'achat de mobilier à la Médiathèque LO ;
 - L'achat de matériel Salle l'Escoure et Salle des Fêtes ;
 - L'achat de matériel Pôle de l'Ardilouse ;
 - La reconstruction des cours de tennis UCPA.

- **Des travaux et achats pour les équipements éducation/enfance/jeunesse, estimés à 170 000 €** qui porteront principalement sur :
 - L'achat de matériel Restaurants Scolaires ;
 - L'achat de matériel école multi sports ;
 - L'achat de mobilier scolaire ;
 - L'aménagement du terrain de sport de l'école LV et du parvis ;
 - Le soutènement de l'accès au réfectoire de LO.

- **Des travaux sur les aires de jeux, estimés à 20 000 €** qui porteront sur le remplacement des sols souples (Souleyreau et maternelle LV).

- **Des travaux environnementaux, estimés à 260 000 €** qui porteront principalement sur :
 - L'achat de matériel espaces verts ;
 - L'aménagement des giratoires de la déviation LV ;
 - L'achat de végétaux ;
 - Les travaux d'entretien au stade LV ;
 - Les travaux sur les plages avant saison.

- **L'achat de matériel roulant, estimé à 175 000 €**, soit le renouvellement et le renforcement 7 Véhicules Utilitaires ainsi que des achats de matériels (compacteur, remorques...).

- **Des acquisitions foncières, pour un montant de 70 000 €** (terrain au niveau du carrefour de la route de Carcans).

- **Des travaux sur le réseau d'éclairage public, estimés à 280 000 €**, qui porteront principalement sur :
 - Des travaux de reconstruction ;
 - Des travaux liés aux vandalismes et accidents ;
 - Des travaux imprévus ;
 - Des travaux d'extension.

- **L'enfouissement des réseaux**, route de Bordeaux, pour un montant de 110 000 €.

Les dépenses du Budget Principal de la Ville sont évaluées, à ce stade de la préparation budgétaire, à environ 3 930 000 €

Compte tenu des recettes prévisionnelles (subventions et cessions foncières notamment) ainsi que d'un autofinancement évalué à ce jour à 1 500 000 €, le montant de l'emprunt, nécessaire pour l'équilibre du budget 2011, devrait s'élever aux environs de 1 200 000 €

De plus, l'aboutissement de la réflexion sur l'aménagement du secteur de la Gaîté devra permettre en 2011 le lancement de cette opération, la partie publique et notamment la Halle devant être financée en tout ou partie, par la vente du terrain à un aménageur pour la partie commerces et habitat.

Il faut cependant intégrer dans cette réflexion le financement des travaux pour l'extension et le réaménagement du Centre Technique Municipal, évalué à 1 550 000 €, pour lequel une étude économique et technique est en cours.

2- Les budgets annexes :

- **Le budget forêt permettra les travaux d'entretien du patrimoine forestier communal**, financés par des coupes de bois dont la nature et la localisation seront définies dans le courant de l'année.
- **Les budgets eau et assainissement intégreront les prévisions 2010 et 2011 de la programmation pluriannuelle 2010 / 2014**, dans l'attente des décisions du Conseil Général, qui n'a toujours pas répondu aux différentes demandes de subventions adressées par la commune depuis plus d'un an.

Ces travaux concernent notamment des tranches de réhabilitation de réseaux et de remise à niveau de regards, l'étude pour la création d'un nouveau forage en remplacement de celui du stade, ainsi que la mise en place d'un traitement de l'eau au bioxyde de chlore sur 3 forages.

- **Le budget des aires de stationnement** permettra d'assurer l'entretien des différents parkings et aires de services pour les campings cars et notamment le renouvellement des horodateurs défectueux.
Ce budget s'équilibre grâce au produit de la tarification de ces aires de stationnement.
- **Le budget des Transports scolaires** ne connaîtra pas d'évolution significative.
- **Le budget des Cimetières** intégrera l'extension du cimetière de Lacanau Océan, ainsi que la réalisation du columbarium et du jardin du souvenir du cimetière paysager.

Telles sont les Orientations Budgétaires débattues lors du Conseil Municipal du 28 octobre 2010

Le Maire,

Jean-Michel DAVID

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune de Lacanau.
Transmis le
Enregistré le
Publié le

à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc,
en Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc,
en Mairie de Lacanau.